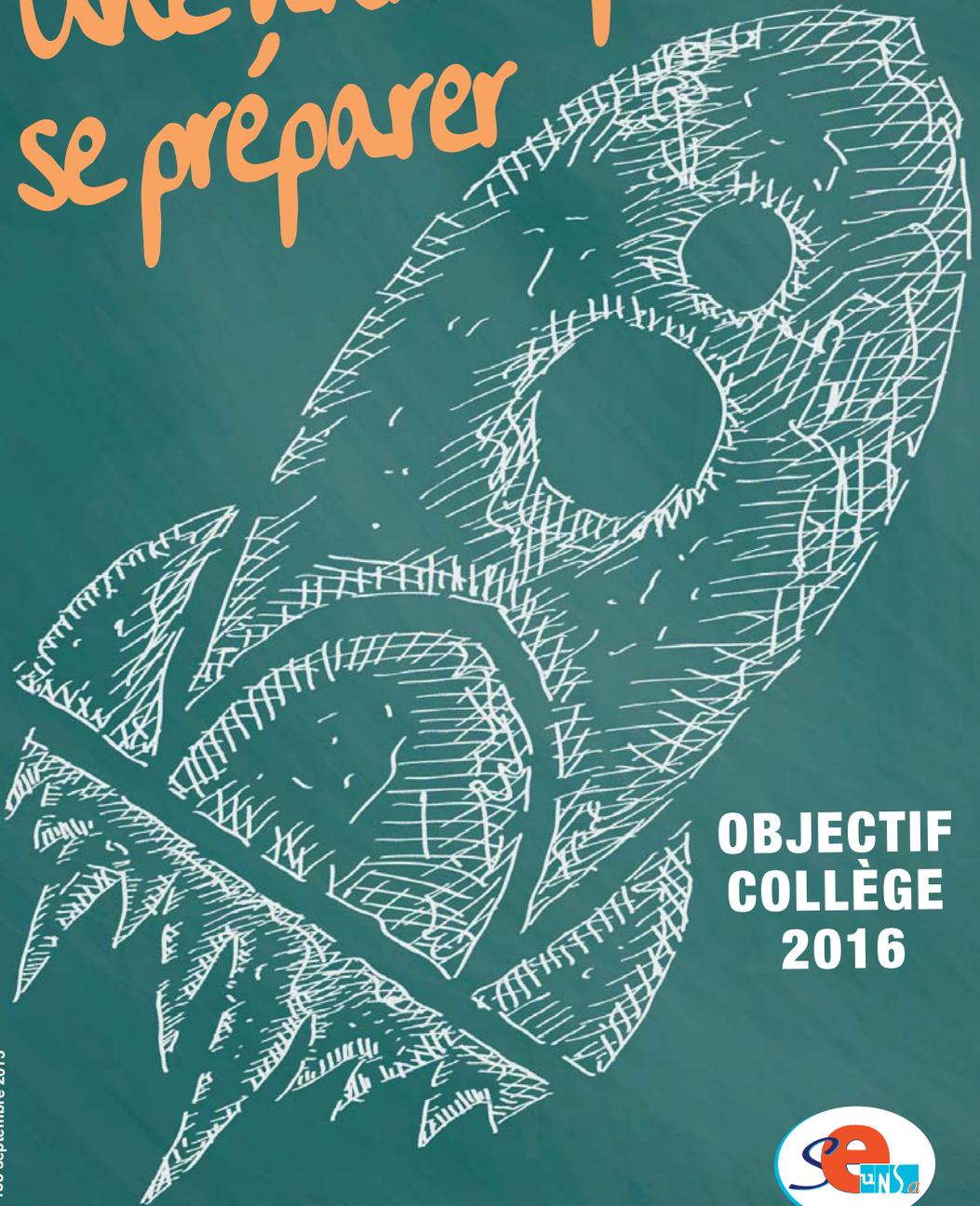


Une année pour  
se préparer



**OBJECTIF  
COLLÈGE  
2016**



#SyndicatUtile

# Refondation, y es-tu ?

*La Refondation de l'École de la République, on en a beaucoup parlé depuis 2012... Mais qu'en a-t-on vu sur le terrain, dans nos écoles et nos collèges ? Trop peu, c'est sûr ! Et pourtant, cette Refondation prend forme petit à petit.*

## 2012-2013

▶ **Le temps de la Loi, des débats législatifs, pour une École bienveillante, plus inclusive et plus efficace.**

▶ **L'annonce de 60 000 postes sur 5 ans pour asseoir cette ambition. Plus de 30 000 postes ont déjà été créés et à la rentrée 2015, les collèges compteront 4000 postes d'enseignants supplémentaires.**

26 000 postes pour recréer une formation professionnelle au sein des Espé, 14 000 dans le 1<sup>er</sup> degré (3000 pour les moins de 3 ans, 7000 pour renforcer les équipes de l'éducation prioritaire, 4000 pour les augmentations démographiques).



**Ce n'est jamais assez, mais c'est bon à prendre après 10 ans de suppressions massives !**

## 2013-2014

▶ **Le Conseil supérieur des programmes voit le jour, il entame son travail de réécriture du socle commun puis des projets de programmes.**

**Le ministère travaille à la refondation de l'éducation prioritaire et au lancement des Espé. Le conseil pédagogique, les modalités de l'accompagnement pédagogique sont revus.**

# 2014-2015

♦ La refondation de l'éducation prioritaire se dessine dans les 100 Rep+ précurseurs où les enseignants commencent à bénéficier d'un volume important de formation continue intégré dans leur service, grâce à la pondération de 1,1. Les chantiers-métiers débouchent sur de nouveaux statuts et de nouvelles indemnités (IMP).

♦ C'est aussi l'année des consultations, jusqu'à l'« overdose » ! D'abord, le projet de nouveau socle commun, culturellement plus ambitieux mais encore bien imprécis dans sa rédaction, les projets de programmes d'EMC, le parcours d'éducation artistique et culturelle, le parcours avenir, et les programmes des cycles 2, 3 et 4.

♦ C'est enfin la réforme du collège qui introduit de nouvelles modalités de travail et davantage d'autonomie pédagogique pour les équipes.

# Et pour 2016 ?

## Dans moins d'un an :

- les nouveaux cycles,
- le travail renforcé avec les écoles du secteur,
- les EPI et l'AP,
- les nouveaux programmes des cycles 3 et 4,
- la nouvelle évaluation et les nouveaux livrets scolaires,
- le nouveau DNB.

## La Refondation, c'est nous !

La Refondation n'a d'intérêt que si elle est vraiment, profondément, pédagogique ! Les nouvelles organisations doivent être au service du « mieux apprendre » pour tous les élèves et surtout pour tous ceux qui éprouvent d'importantes difficultés à entrer dans les apprentissages au collège.

Cette Refondation, elle appartient aux équipes pédagogiques. Elles seules connaissent les besoins de leurs élèves et leurs propres besoins pour proposer de meilleures réponses.

Les supérieurs hiérarchiques doivent être des accompagnateurs et des facilitateurs du travail des équipes, et non des contrôleurs du temps passé en réunion ou en formation au thème imposé. Et encore moins ceux qui décideraient seuls de la répartition des marges d'autonomie.

# Rentrée 2015

♦ L'EMC et les parcours, c'est déjà -malgré notre désaccord- à la rentrée 2015.

Et discipline par discipline, ça donne quoi ?  
Demandez nos dépliants spécifiques.

*Avec le SE-Unsa, préparons cette rentrée 2016 en professionnels, fiers de notre métier et de nos compétences. Revendiquons une formation et un accompagnement de qualité qui entendent nos besoins et reconnaît nos atouts. Exigeons des outils et des ressources professionnels à la hauteur des enjeux.*

*Choisissons nous-mêmes les priorités pédagogiques qui nous permettront de faire progresser nos élèves.*

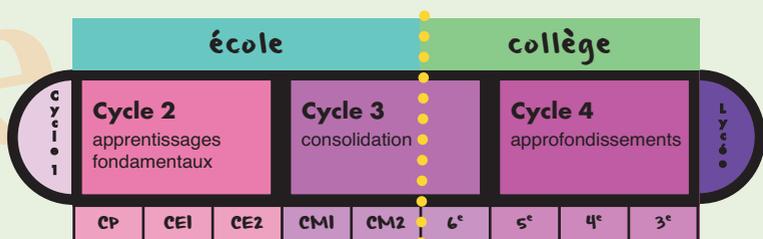
*Prenons le pouvoir sur notre métier !*

# Pour une refondation...



La réforme du collège ne définit pas à elle seule l'ampleur du changement pédagogique en œuvre : elle s'accompagne de la redéfinition du socle commun et des programmes, de celle de l'évaluation et du DNB (automne 2015). Pour les enseignants, le changement est profond.

## La logique de cycle s'impose



- ✓ Des cycles de trois ans, dont le cycle 3 entre école et collège.
- ✓ Un objectif partagé : l'acquisition du socle commun.

### LES NOUVEAUX PROGRAMMES ENTRENT EN ŒUVRE EN 2016

- Toutes les disciplines sont concernées. Les programmes seront publiés à l'automne 2015.
- Des programmes articulés au socle commun. Des objectifs d'apprentissage davantage définis en termes de compétences.
- Des contenus définis par cycle et des attendus de fin de cycle qui nécessitent un travail collectif.
- Attention, certains programmes concernent toutes les disciplines : EMC, éducation aux médias et à l'information (EMI), histoire des arts !
- À ces programmes s'ajoutent les parcours inscrits dans la loi : parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir.

## Une réforme en système

### Décret sur les cycles d'enseignement

- 3 ans pour donner du temps aux apprentissages.
- Le cycle 3 associe école et collège.

### Décret sur le conseil École-Collège

Améliore la continuité pédagogique entre l'école et le collège et renforce la fluidité des parcours.

### Décret sur les instances pédagogiques

Redéfinies pour assurer un meilleur suivi des élèves

- Le conseil de cycle 3 s'ouvre aux professeurs de 6<sup>e</sup>.
- Le conseil de classe s'ouvre aux professeurs des écoles.
- Le conseil pédagogique au collège voit son rôle renforcé.

Loi d'orientation  
et de programmation  
du 8 juillet 2013

### Décret sur l'organisation des enseignements au collège

Donne le cadre de la nouvelle organisation structurelle du collège.

### Décret sur l'évaluation (à venir)

Met en place une évaluation au service des apprentissages.

### Décret sur le socle commun

Fixe le contenu du socle commun.

### Décret sur le suivi et l'accompagnement pédagogique

Met en œuvre du principe d'inclusion et explicite les conditions de redoublement.

## Et les Segpa ?

La référence pour les contenus à enseigner en Segpa évolue comme au collège. Le nouveau socle commun fait davantage de place aux contenus culturels et surtout promeut un travail explicite avec les élèves sur l'«apprendre à apprendre». Démarches d'apprentissage variées, prise de recul sur l'activité pour saisir les enjeux des apprentissages scolaires sont au cœur du travail pédagogique. Pour le SE-Unsa, les programmes doivent se centrer sur un nombre limité de compétences complexes déclinées en niveaux de maîtrise progressifs. Le nouveau cycle 3 CM1-CM2-6<sup>e</sup> conduit à repousser l'orientation définitive en Segpa en fin de 6<sup>e</sup>. Néanmoins une procédure de pré-orientation subsiste et les Segpa restent des structures à 4 niveaux identifiés.



## LES EXIGENCES DU SE-UNSA

- Une formation à la hauteur, qui ne se contente pas d'expliquer la réforme, mais qui permette aux équipes de se l'approprier.
  - Du temps pour que les enseignants puissent travailler ensemble : marre du bricolage !
  - De la cohérence entre les textes : marre des injonctions contradictoires !
  - Qui dit parcours, interdisciplinarité, dit temps scolaire pour le mettre en œuvre : marre des injonctions impossibles !
- Sur tous ces points, le SE-Unsa a agi et s'est battu pour faciliter le travail des enseignants.



## QUE PENSENT LES ENSEIGNANTS DE L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES ?

À L'AUTOMNE 2014, les enseignants ont été interrogés sur le nouveau socle commun et sur l'évaluation par la même occasion.

- Plus de 60 % des répondants trouvent que la note chiffrée ne donne pas assez d'indications sur ce qu'un élève sait faire ou non, et ne trouvent pas pertinent le système de moyenne actuel. Pour eux, ce n'est pas une bonne base de dialogue avec les familles.
- Logiquement, une large majorité (70,3 %) veut être formée à d'autres méthodes d'évaluation.
- Concernant la validation du socle commun, une large majorité considère que le DNB peut indiquer des niveaux de maîtrise différents selon les domaines du socle commun.
- Près de 70 % sont pour une ou des épreuves impliquant l'élève dans un ou des projets. S'ils montrent leur attachement au DNB, les enseignants souhaitent bien le faire évoluer, lui redonner du sens, revoir de même les modes d'évaluation des élèves. Beaucoup évaluent déjà par compétences.

Adieu le LPC, qui a échoué comme outil permettant d'attester de la maîtrise du socle commun car trop binaire et en concurrence avec l'évaluation traditionnelle. Le socle commun a permis toutefois de développer considérablement l'approche par compétences, ce qui correspond à des attentes fortes des enseignants. En effet, l'école peine toujours à reconnaître et valoriser les progrès et les réussites des élèves. Revoir les procédures d'évaluation et de certification est indispensable.

## LES PROPOSITIONS DU CSP

Le Conseil supérieur des programmes a proposé, en parallèle de la redéfinition du socle, des principes pour son évaluation. Parmi lesquelles :

- Une évaluation claire et mesurée, qui évite les moyennes artificielles, comme la multiplication des items ;
- Une évaluation progressive (par cycles) et positive, qui valorise les différents niveaux de réussite ;
- Un DNB redéfini qui correspond à la maîtrise du socle commun ;
- Plus de collégialité dans l'évaluation, des procédures qui garantissent l'équité ;
- Plus de tâches complexes dans les procédures d'évaluation.

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/83/9/evaluation\\_socle\\_20\\_nov\\_MEF-CSP\\_371839.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/83/9/evaluation_socle_20_nov_MEF-CSP_371839.pdf)

# ... évaluer les élèves

## Passer aux échelles de compétence

### L'EXEMPLE DES ÉCHELLES DE COMPÉTENCE AU QUÉBEC



Des échelles à 4 ou 6 niveaux sont également possibles.

Un nombre limité de compétences par discipline est nécessaire, pour que ce soit viable.

Les niveaux de compétences doivent être décrits qualitativement et comporter en outre des objectifs clairs de fin de cycle, des critères pour la progression et pour l'évaluation (notamment en tâches complexes).

## Et les Segpa ?

Le Lpc et ses items atomisés, trop souvent référés aux programmes disciplinaires et savoirs scolaires du cycle 2 plutôt qu'à des compétences transférables, est supprimé. Pas de regret car l'outil était bien mal adapté aux élèves de Segpa et aux apprentissages menés sur les 4 ans.

Le suivi des acquis des élèves doit se faire en référence à des niveaux de maîtrise progressifs. Le Cfg doit être articulé au nouveau socle et certifier le niveau de maîtrise atteint dans les différents domaines. Les apprentissages effectués dans le cadre des enseignements pré-professionnels et des stages doivent être valorisés pour faciliter une orientation réussie vers le Lp.



### LES PROPOSITIONS DU SE-UNSA

- La valorisation des projets interdisciplinaires (tâches complexes) dans les bulletins et le DNB
- L'acquisition des domaines du socle, reconnue à différents niveaux de maîtrise
- Des épreuves terminales intégrant la présentation de projets par les élèves
- Une remise officielle du brevet du socle commun à tous les élèves à la fin du mois de juin.

Le SE-Unsa se retrouve par ailleurs dans les principes édictés par le Csp



# L'autonomie des moyens

## L'AUTONOMIE DANS LE COLLÈGE 2016

L'autonomie correspond à 20 % des moyens alloués à un collège. Mais ces moyens sont réglementés, un collège ne peut pas en faire n'importe quoi. Il s'agit plutôt d'une modulation de 20 % dans l'utilisation des moyens.

Cette autonomie est par ailleurs une **autonomie pédagogique**, basée avant tout sur le projet d'établissement et sur les initiatives des équipes.

Ces moyens concernent, pour toutes les classes :

- **les Enseignements pratiques interdisciplinaires** (2 à 3 h /classe dans le cycle 4)
- **l'Accompagnement personnalisé** (3 h /classe en 6ème, 1 à 2 h dans le cycle 4)
- **les marges d'heures professeurs** (3 h /classe pour travailler en groupes réduits ou faire de la co-animation).

L'accompagnement personnalisé (AP), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'autonomie laissée aux collèges pour leur mise en œuvre sont au cœur de la réforme. Ces dispositifs ne sont pas uniformes et doivent s'adapter aux ressources et aux besoins des collèges. Mais attention, il faut bien en comprendre le fonctionnement.

## ▶ Et les Segpa ?

La nouvelle circulaire renforce la volonté d'une inclusion plus importante des élèves de Segpa dans les enseignements du collège. Les nouveaux enseignements complémentaires sont des espaces intéressants pour cette inclusion.

L'accompagnement personnalisé est le lieu de la mutualisation des compétences des enseignants au service des élèves les plus fragiles, qu'ils soient scolarisés ou non en Segpa. EPI, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours avenir offrent des possibilités renouvelées. Les enseignants de la Segpa doivent être associés à l'élaboration du projet du collège pour la rentrée 2016.

# pour travailler différemment

## Plus de moyens pour travailler mieux

### LES HEURES PROFS À DISPOSITION



### COMMENT RÉPARTIR LES HEURES PROFS ? (un exemple de mise en oeuvre)

Disciplines du tronc commun	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total pour la cohorte	Total pour le collège
Eps		0,5			0,5	2,5
Arts plastiques			0,5		0,5	2,5
Éducation musicale				0,5	0,5	2,5
Français	1		0,5		1,5	7,5
Hist-Géo - Emc		0,5		0,5	1	5
Lv1	0,5		1		1,5	7,5
Lv2		0,5		0,5	1	5
Mathématiques	1			0,5	1,5	7,5
Svt		1			1	5
Technologie			1		1	5
Sc physiques				1	1	5
	2,5	2,5	3	3	11	55

#### Prenons le cas d'un collège à 20 classes avec 5 classes par niveau.

Il bénéficie de 60 heures de marges-profs réparties ainsi :

- 5 heures d'enseignements complémentaires latin
- 55 heures à distribuer aux disciplines selon les projets.

#### Ainsi

• Avec 1 h d'AP en 6<sup>e</sup> et 0,5 d'AP en 4<sup>e</sup>, le français obtient 4,5 h en plus des horaires du tronc commun.

• Les disciplines de Svt, Physique-Chimie et Techno bénéficient d'1 heure chacune pour leurs EPI dans le cycle 4, soit 5 heures en plus dans la DHA de chacune.

• En Lv1, les 4 h de section européenne perdues sont largement compensées par le travail en groupes réduits.



## POURQUOI AP ET EPI SONT INTÉGRÉS AUX HORAIRES COMPLÉMENTAIRES ?

**LE TOTAL DES HEURES ÉLÈVES** précise que les élèves auront, pour le cycle 4, 22+4 heures par semaine. Les EPI (et l'AP) sont donc intégrés aux horaires disciplinaires.

Cette solution a des avantages :

- faciliter la mise en œuvre sans forcément faire des mises en barrette,
- ne pas baisser les moyens alloués aux disciplines (et donc sécuriser les postes),
- empêcher l'augmentation mécanique du nombre de classes à prendre en charge,
- éviter que les heures de projet ne soient les variables d'ajustement des services.

Un professeur ne fera pas systématiquement un EPI ou de l'AP avec toutes ses classes. Qu'il en fasse ou non, les horaires disciplinaires sont garantis et identiques. Ce sont avant tout un temps et un espace identifiés pour travailler différemment avec les élèves.

## Et les Segpa ?

Une nouvelle grille horaire sera proposée pour la rentrée 2016, reprenant les principes d'évolution de celle du collège, tout en les adaptant à la spécificité des enseignements préprofessionnels en 4ème et 3e. Elle n'est pas encore connue.



## LES BATAILLES DU SE-UNSA

Durant les négociations, seul le SE-Unsa a mené la bataille des moyens et des postes, et a obtenu :

- des enseignements complémentaires intégrés aux disciplines (AP+EPI)
- le maintien global des horaires disciplinaires, une sécurité pour les postes
- des heures de Lv à la hauteur de l'ambition (7,5h en Lv2 au lieu de 6h ; 4h de LV1 en 6ème au lieu de 3h initialement)
- l'augmentation des moyens pour le collège (au minimum 4000 postes)
- un horaire pour les enseignements de compléments (LCA et LCR)
- des moyens dédiés pour les classes bilangues, construites autour d'une nouvelle carte académique des langues vivantes
- des moyens supplémentaires pour travailler en groupe, notamment pour les sciences et la technologie
- une contribution équitable de toutes les disciplines à la réforme
- une équité de traitement pour tous les élèves, commençant par un horaire identique.

# grille horaire

## Pour comprendre les changements

### 3 principes

- le même horaire pour tous les élèves ;
- des moyens supplémentaires pour toutes les disciplines pour travailler en petits groupes ;
- la diversification pédagogique : accompagnement, travail interdisciplinaire, projets.

### 3 garanties

- **Pour les postes** : la dotation est disciplinaire, les équipes existantes sont préservées.
- **Pour l'organisation pédagogique** : les enseignements complémentaires permettent à tous de s'y investir, selon des modalités variées et décidées dans les collèges.
- **Pour les élèves** : tous bénéficieront d'accompagnement et de projets interdisciplinaires. Pas de collège à deux vitesses, mais un collège qui prend en compte les élèves tels qu'ils sont.

Enseignements Niveaux	Horaires hebdomadaires			
	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques <sup>(1)</sup> (arts plastiques + éduc. musicale)	1 h+1 h	1 h+1 h	1 h+1 h	1 h+1 h
Français	4,5 h	4,5 h	4,5 h	4 h
Histoire – Géographie Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3,5 h
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2		2,5 h	2,5 h	2,5 h
Mathématiques	4,5 h	3,5 h	3,5 h	3,5 h
SVT		1,5 h	1,5 h	1,5 h
Technologie	4 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h
Sciences physiques		1,5 h	1,5 h	1,5 h
Total heures élèves (S'y ajoutent au moins 10 h annuelles de vie de classe par niveau)	23 h + 3 h <sup>(2)</sup>	22 h + 4 h <sup>(3)</sup> par niveau		
Heures profs <i>Elles peuvent être globalisées</i>	3 h	3 h	3 h	3 h

(1) Une organisation semestrielle peut être proposée  
(2) d'enseignement complémentaires sous forme d'accompagnement personnalisé  
(3) consacrées aux enseignement complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires)  
À noter : 5 h de LCA et de LCR possibles en enseignement de complément, pour les élèves volontaires.

# La nécessité de mieux



*Travailler en équipe implique de mieux penser le travail enseignant. La réforme des statuts et des missions reconnaît les réunions dans les missions liées à l'enseignement, mais ne détermine pas ce temps. De fait, les enseignants se réunissent fréquemment : conseils régulant la vie pédagogique de l'établissement, réunions diverses, dont certaines sont informelles. La réforme du collège va impliquer un travail collectif certain, mais elle ouvre aussi de nouveaux espaces pour travailler mieux.*

## AP et Epi, de nouvelles exigences ?

Les Epi et l'AP sont conçus comme des temps et espace pour traiter différemment le programme et développer les compétences des élèves. Derrière le projet, dans un Epi, il y a bien un enseignement, mais celui-ci se concrétise par une démarche de projet, qui peut être ambitieux comme modeste : réalisation de projets artistiques ou scientifiques, présentations orales, organisation d'un spectacle, création d'un média...

AP et EPI sont une autre façon de faire acquérir le socle commun aux élèves. Ce n'est donc pas du temps pris sur les programmes, mais un mode de diversification pédagogique souvent déjà pratiqué, ouvert aux aspirations et projets des équipes pédagogiques.

## QUEL TEMPS POUR SE RÉUNIR ?

**EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE COLLÈGE :** « Les choix faits par les équipes doivent permettre une organisation équilibrée de l'emploi du temps des classes et des enseignants. Le travail en équipe s'appuie notamment sur les instances collégiales existantes. En fonction des besoins exprimés par les équipes, les chefs d'établissement doivent s'employer à dégager des plages horaires libres communes, qui facilitent le travail collectif, car elles sont anticipées et placées sur des temps compatibles avec l'organisation personnelle de chacun. »

*La réforme du collège implique une organisation de ces temps de réunion qui, s'ils sont indispensables, se doivent d'être efficaces, en répondant avant tout aux enjeux professionnels auxquels sont confrontés les enseignants. Les nouveaux horaires du collège permettent de les organiser à des heures acceptables pour tous.*

# penser le travail enseignant

## Organisation pédagogique : des choix à faire

- *Qui va assurer l'AP dans les classes, selon les niveaux ? Comment ?*
- *Faut-il ou non prévoir des alignements de classe ? Pourquoi ?*
- *Combien d'heures pour l'AP et pour les EPI dans le cycle 4 ?*
- *Quels projets et quelles thématiques seront traités, avec quelle durée (trimestre, semestre, année), concernant quelles disciplines ?*
- *Quelles heures de cours bénéficieront de moyens supplémentaires pour le travail en groupe réduit ou la co-animation ? Selon quels critères ?*

*Ces questions sont celles qui se poseront dans tous les collèges. Elles sont liées et se traiteront plus facilement avec un projet d'établissement aux objectifs clairs et partagés. Le conseil pédagogique sera notamment l'instance qui préparera les projets.*

## Et les Segpa ?

Les enseignants de Segpa doivent pouvoir siéger dans les nouvelles instances (conseil école-collège, conseil pédagogique, conseil de cycle 3) s'ils le souhaitent. C'est le meilleur moyen d'assurer une prise en compte de leurs problématiques particulières et de valoriser leurs compétences d'enseignants spécialisés dans la réponse à la grande difficulté scolaire.

### **CHECK-LIST DU TRAVAIL COLLECTIF EFFICACE**

- ✓ *Un ordre du jour connu à l'avance, adapté à la durée prévue.*
- ✓ *Des réunions dont la durée annoncée est strictement respectée.*
- ✓ *La possibilité pour les enseignants de proposer des points à l'ordre du jour lors de la préparation du conseil pédagogique.*
- ✓ *La possibilité pour les enseignants de se réunir à des heures acceptables.*
- ✓ *La possibilité aux enseignants engagés dans des projets d'avoir des créneaux communs dans la semaine s'ils en expriment le besoin.*
- ✓ *Une utilisation des outils numériques, notamment le courriel, raisonnable et adaptée aux différents besoins.*

*Le conseil pédagogique doit se saisir de ces enjeux. Il doit d'ailleurs se doter d'un règlement intérieur, l'occasion d'aborder concrètement l'organisation d'un travail collectif efficace.*

# Mettre le temps



## Et si on passait à des séances de 1h30 ?

Avec 26h/semaine par classe, les emplois du temps des collègues, complexes actuellement, vont subir un choc de simplification bienvenu. Cela offre des possibilités nouvelles pour réfléchir et organiser le temps scolaire des élèves, afin de le mettre encore plus au service des apprentissages.

*Extrait de la circulaire* : «L'établissement peut réfléchir à la mise en place d'une organisation du temps scolaire visant à réduire dans la journée et la semaine le nombre de séances, afin de limiter le morcellement des temps d'apprentissage. Des séquences d'une heure et demie peuvent constituer des temps d'apprentissage efficaces. L'organisation du temps scolaire doit être attentive au travail personnel qui est demandé aux élèves en dehors des temps d'enseignement. Le conseil pédagogique doit intégrer cette dimension dans sa réflexion».

### Dans le modèle présenté, la répartition se fait en séance de 1h30

	Professeurs	Semaine
1 S = 1h30	15h = 10 S	24h = 16 S
2 S = 3h	18h = 12 S	27h = 18 S

### Organisation d'une journée de classe au collège

Matin		midi	Après-midi	
S1	S2		S3	S4

1 semaine de 10 demi-journées comprend ainsi 18 séances

#### Les + pour :

- **les élèves** : réduction du morcellement des cours et développement du temps de travail continu en classe
- **les professeurs** : réduction du nombre de séances à effectuer dans la journée et la semaine et EDI facilités par le nombre moins important de séances.

# au service des apprentissages

## EPI : pas qu'une seule façon de faire

- Un EPI trimestriel d'une heure nécessite un investissement faible (6 h/discipline environ) mais il faut prévoir plusieurs EPI pour la classe dans l'année.
- Un professeur qui prépare un voyage peut, par exemple, s'engager dans un EPI annuel de deux heures et travailler par projets avec plusieurs enseignants, autour de la préparation et du compte-rendu du voyage.

### Des contributions et des formats divers

Heures-élèves hebdo	Par trimestre	Par semestre	Par an
1	12 h = 6 + 6	18 h = 9 + 9	36 h = 18 + 18
2	24 h = 12 + 12	36 h = 18 + 18	72 h = 36 + 36
3	36 h = 18 + 18	54 h = 27 + 27	

- Au minimum 2 Ep/an, 6 thématiques/cycle 4
- 2 à 3 heures/semaines Possibilité de semaines interdisciplinaires
- Toutes les disciplines sont concernées ainsi que les CPE et les documentalistes

**Attention :** donner systématiquement le choix des EPI aux élèves est une contrainte d'organisation lourde, dont on peut interroger la pertinence pédagogique.

### Ex d'EDT d'une classe de 5<sup>e</sup>

	M1	M2	M3	M4	S1	S2	S3
lundi		Lv1	Lv2	Français	Hist-Géo	Maths	
mardi	Lv1	Physique chimie	Phys. Ch/ Eps	Lv2/ Eps	Hist-Géo	Français	
mercredi	Hist-Géo	Techno	Techno/Svt	SVT			
jeudi	Latin	Français	Français/Maths	Maths	Eps	Eps	
vendredi	Français	Lv1	Éd. musicale	Arts plastiques	Maths	Lv2	

Emploi du temps classe de 5<sup>e</sup>
AP
EPI
Marges-profs (+1h)

Dans cet exemple, 3 h d'EPI + 1 h d'accompagnement, agrémentés de moyens en heures-profs pour le travail en groupe réduit ou la co-animation.

Les EPI sont ici semestriels. Ils peuvent être en partie alignés (là le mardi après-midi) ou pas : rien n'y oblige a priori.

L'EDT peut rester le même à l'année, ou changer.

Avec une heure-prof, l'accompagnement Français-Maths du jeudi peut fonctionner en demi-groupes avec deux professeurs. Le même système permet la co-animation techno-SVT le mercredi matin.

# La formation en 2015/16



8 jours  
de  
formation

## Les principales étapes

Plan de formation

De septembre 2015  
aux vacances d'automne

- Formation et travail conjoint des équipes de direction et des inspecteurs
- Formation des formateurs

2 Octobre - novembre 2015

Formation pour les enseignants volontaires, notamment les membres du conseil pédagogique

3 Janvier - mai 2016

Formation des autres enseignants et CPE par vagues successives

## LES THÈMES DE FORMATION

- 3 journées sur les axes structurants de la réforme (pédagogie, évaluation, EPI, accompagnement...)
- 2 journées consacrées aux nouveaux programmes
- 3 journées consacrées au numérique

Le SE-Unsa demande que les formations soient articulées à des temps concrets pour l'appropriation et la mise en œuvre des projets au sein des collèges.

Plus d'infos, des exemples d'EPI, d'EDT, d'actions sur l'accompagnement des élèves sur nos blogs :



Retrouvez-nous sur

<http://notremetier.se-uns.org> et  
<https://ecolededemain.wordpress.com>